

Proposition de modification ROI

Motivation :

- Faciliter la vie des différents clubs (le capitaine peut être absent, blessé pour une longue durée, ...) et éviter des tapes ou autres sur les maillots. Cela les abime d'ailleurs.

Modification :

Article 445 : Tenue vestimentaire des joueurs

1. Tout joueur aligné en rencontre officielle doit être porteur de la tenue vestimentaire prescrite exigée dans les règles internationales de jeu sous peine d'une amende de 0,5U (M9) :
 - La tenue doit être uniforme, propre et de la même couleur.
 - Le maillot du libéro doit être de couleur contrastée avec les autres maillots.
 - ~~Les règles internationales s'appliquent pour la numérotation des tenues de match.~~
 - La numérotation doit se faire en couleur contrastante, d'une hauteur de 10 cm minimum au milieu de la poitrine et de 15 cm minimum au milieu du dos. La largeur de la bande employée doit être minimum de 2 cm.
2. Contrairement aux règles internationales de jeu :
 - le capitaine ne doit pas être identifié par une barrette sous le numéro
 - la numérotation peut être de 1 à 99.
3. (...)

Thibault Lycops (licence : 114593)

Président Volley Bruxelles

